

# DEPARTEMENT DE LA HAUTE LOIRE

## COMMUNE d'YSSINGEAUX

**ENQUETE PUBLIQUE RELATIVE à UNE DEMANDE d'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE pour l'EXTENSION et la RESTRUCTURATION de la STATION d'EPURATION COMMUNALE d'APILHAC et le RENFORCEMENT de la CONDUITE de TRANSFERT de CROUZILLOUX.**



**STATION D'EPURATION D'APILHAC**

# **PROCES VERBAL DE SYNTHESE**

## **INTRODUCTION :**

Par arrêté préfectoral n ° BCTE 2018/142 du 10 décembre 2018, une enquête publique au titre d'Autorisation Environnementale relative au projet d'extension, restructuration de la station d'épuration communale d'Apilhac et au renforcement de la conduite de transfert de Crouzilloux sur la commune d'YSSIGEAUX a été ouverte.

En application des dispositions de l'article R123 .18 du code de l'environnement, j'ai rédigé un procès-verbal de synthèse.

Dans les 8 jours suivants la clôture de l'enquête, le commissaire enquêteur rencontre le responsable du projet et lui communique les observations écrites et orales consignées dans le procès-verbal de synthèse.

Le responsable du projet dispose d'un délai de 15 jours pour produire et remettre au commissaire enquêteur ses observations éventuelles.

## **Observations du Procès Verbal :**

En fonction des échanges, entretiens et éléments recueillis, ce procès-verbal porte sur les points suivants :

### **1 . Précisions complémentaires nécessaires suite à avis du SAGE Loire Amont et de l'ARS :**

Par message du 27 décembre 2018 après rencontre avec le maître d'ouvrage, j'ai demandé des précisions nécessaires et complémentaires pour le dossier

[Enquête Publique sur le Projet d'extension et restructuration de la station d'épuration d'Apilhac et renforcement de la conduite de transfert de Crouzilloux.](#) Référence du Tribunal administratif E18000170/63

d'enquête suite aux avis de la CLE du SAGE Loire Amont , de l'ARS et de la DDT Haute - Loire.

## **2 .Observations évoquées avec le DST des ST de la Ville d'Yssingeaux :**

Les points évoqués avec le Directeur des Services Techniques de la Ville d'Yssingeaux lors de la permanence du 10 janvier 2019 sont :

- incidence du projet sur le prix de l'eau.
- incidence de la canalisation gaz sur l'implantation du projet de la nouvelle station .
- Y a t il eu un compte rendu de la réunion de juillet 2018 avec les Habitants du village d'Apilhac ?

## **3. Observations orales faites lors de la permanence du 11 février 2019 :**

## **4. Questions complémentaires du commissaire enquêteur à l'issue de la clôture de l'enquête :**

### **Déroulement de l' Enquête :**

Avant le début de l'enquête publique, le registre a été ouvert, coté, paraphé par Monsieur le commissaire enquêteur, puis mis à la disposition du public en Mairie d' Yssingeaux du 10 Janvier au 11 Février 2019 aux heures d'ouverture de la Mairie.

L'enquête publique qui s'est déroulée du 10 janvier au 11 février 2019 a donné lieu à trois permanences du commissaire enquêteur les 10 janvier 2019 de 9h00 à 12h00 ,24 janvier de 9h00 à 12h00 et 11 février de 14h00 à 17h00.

Le commissaire enquêteur a clôturé le registre d'enquête le 11 février à 17h 00.

## **Compte Rendu des Échanges Préalables avec Le Maître d'Ouvrage et lors des Permanences :**

### **◆ Rencontre du maître d'ouvrage du 27 décembre 2018 :**

J'ai rencontré en Mairie d'Yssingaux Monsieur Christophe Tcherter, Directeur des Services Techniques de la ville d'Yssingaux et représentant la commune pour le dossier de restructuration de la station d'épuration d'Apilhac objet de la présente enquête publique.

Ce contact a permis de préciser plusieurs points sur le déroulement de l'enquête et d'échanger sur le dossier et en particulier sur les aspects techniques et les différents avis des Personnes Publiques Associées et des Services.

Il m'a présenté le dossier d'enquête et commenté les points importants.

Nous avons évoqué les avis des différents services en particulier celui de la CLE du SAGE Amont et celui de l'ARS.

Il m'a indiqué que le maître d'ouvrage n'avait pas été destinataire desdits avis.

Il a pris copie de ces avis.

Au cours de notre entretien du 27/12 il m'a également confirmé que le Maire d'Yssingaux avait fait une réunion d'information avec les habitants du village d'Apilhac le 2 juillet 2018.

Au cours de cette réunion, Monsieur Le Maire a notamment évoqué et présenté le projet d'extension /restructuration de la station d'épuration et le renforcement de la conduite de transfert de Crouzilloux.

J'ai aussi rencontré Mme Séverine Titaut Responsable des Services Administratifs et nous avons évoqué tous les points administratifs.

Nous avons fait une visite sur le terrain et particulier sur les sites de Crouzilloux et d'Apilhac.

Monsieur Tcherter m'a présenté la station actuelle en détaillant les éléments qui seraient repris et restructurés dans le cadre du projet et ceux qui seraient détruit et supprimés.

Nous avons également visité le site d'implantation de la future station en rive Gauche du Crisselle.

J'ai ainsi pu me rendre compte de l'environnement général des lieux, de la topographie, de l'éloignement du village d'Apilhac et du projet de la future station d'épuration.

**Par message du 27/12 /2018**, j'ai demandé au maître d'ouvrage de me transmettre les précisions manquantes, nécessaires et complémentaires pour le dossier d'enquête en particulier les pour ce qui concerne les observations et précisions émises par le SAGE Loire Amont, l'Agence Régionale de Santé et la Direction Départementale des Territoires.

Les copies du message et de la lettre du commissaire enquêteur du 27/12/2018 adressées à Monsieur Le Maire d'Yssingeaux seront jointes en pièces annexe n° 9 du rapport d'enquête qui sera établi par le commissaire enquêteur.

**Par message du 6 janvier 2019** du DST de la ville d'Yssingeaux, j'ai reçu les réponses que le maître d'ouvrage est en mesure d'apporter suite aux avis de la CLE du SAGE Loire Amont et de l'ARS.

J'ai pris connaissance des éléments de réponse fournis que j'ai intégrée au dossier d'enquête.

Une copie du message et le complément au dossier d'Autorisation Environnementale seront joints en annexe 10 du rapport d'enquête.

◆ **Permanence du 11 janvier 2019 ( 9h00 à 12h00 ) :**

Lors de cette permanence, j'ai rencontré Monsieur Christophe Tcherter Directeur des Services Techniques de la Ville d'Yssingeaux, nous avons échangé sur le dossier soumis à l'enquête.

Au cours de cet entretien, j'ai évoqué trois points à savoir :

- incidence du projet sur le prix de l'eau.
- Incidence de la canalisation gaz sur l'implantation de la nouvelle station.
- Y a t il eu un compte rendu de la réunion de juillet 2018 avec les habitants du village d'Apilhac ?

J'ai pris note des éléments de réponse fournis par le maître d'ouvrage par message du 20 janvier 2019.

Je n'ai pas eu d'autre visiteur lors de cette permanence.

◆ **Permanence du 24 janvier 2019 (9h00 à 12 h00) :**

Lors de cette permanence , je n'ai pas eu de visiteur.

◆ **Permanence du 11 février 2019 (14h00 à 17h00) :**

Il n'y a pas eu de consultation du dossier par le public depuis la dernière permanence.

Au cours de cette permanence , j'ai reçu collectivement 3 personnes .

- ✓ Mr Grail Jean Paul agriculteur en retraite habitant le village d'Apilhac , délégué du secteur .Sur la commune d'yssingeaux la commune a mis en place un délégué par village.
- ✓ Mr Brun André retraité habitant le village d'Apilhac.
- ✓ Mr Darne André retraité n' habitant pas le village d'Apilhac.

Ces trois personnes ont consulté le dossier et ont souhaité faire des observations verbales sur les points suivants :

**1. Aspect foncier du projet.**

**2. Assainissement collectif et raccordement du village d'Apilhac à la station d'épuration.**

**3. Emplacement retenu pour le projet (problématique de la conduite de gaz).**

**4. Conditions de desserte et trafic lié au projet et à l'exploitation de la station.**

### **Point n° 1: Aspect foncier :**

le plan des parcelles concernées par l'implantation de la nouvelle station (document 3,1,1 références cadastrales du dossier d'enquête) précise en pointillé rouge le périmètre défini. Il ne comprend pas la parcelle AP 28 située au dessus de la parcelle AP36 alors que l'annexe 3 « promesse de vente des parcelles de la future station » porte uniquement sur la parcelle AP28 .

Les questions suivantes sont posées :

pourquoi la parcelle AP28 fait elle l'objet d'une acquisition ?

Y a t il un compromis de vente avec l'indivision Titoulet ?

Commentaire du commissaire enquêteur ;

Ce point 1 sur le foncier concerné par site d'implantation la nouvelle station (parcelles AP 28 ,36 et 250 demande des précisions du porteur du projet .

### **Point n ° 2 : Assainissement collectif et raccordement du village d'Apilhac à la station:**

les habitants d'Apilhac regrette que l'assainissement du village n'est pas prévu avec raccordement à la station même si cela nécessite à priori un poste de relevage .

Commentaire du commissaire enquêteur ;

Le maître d'ouvrage pourra apporter toutes précisions utiles.

### **Point n° 3 : Emplacement retenu pour la station :**

le site retenu n'est pas le plus adapté , pourquoi ne pas la positionner dans la partie basse du terrain ? plus éloigné du village d'Apilhac.

Commentaire du commissaire enquêteur :

Le maître d'ouvrage pourra utilement compléter les éléments de réponses abordés .

### **Point n ° 4 : Conditions de desserte et trafic lié au projet :**

la desserte du site et l'augmentation du trafic induit inquiète les habitants d'Apilhac.

Ils demandent l'amélioration des conditions de desserte et des mesures de sécurité pour le croisement des véhicules .

Commentaire du commissaire enquêteur :

[Enquête Publique sur le Projet d'extension et restructuration de la station d'épuration d'Apilhac et renforcement de la conduite de transfert de Cruzilloux.Référence du Tribunal administratif E18000170/63](#)

Le maître d'ouvrage pourra apporter toutes précisions utiles et compléter les éléments de réponses abordés.

Je rappelle aux trois personnes qu'elles ont la possibilité de faire des observations écrites sur le registre d'enquête dédié à cet usage , elles me répondent par la négative.

elles ne sont pas contre le projet mais reprecise que l' emplacement retenu n'est pas idéal.

Aucune observation n'a été faite sur le registre lors de cette permanence.

Aucun mail ou courrier n'ont été reçu.

À la clôture du registre d'enquête le 11 février 2019 à 17 heures ,aucune observation écrite n'y figurait.

◆ **Constatations du commissaire enquêteur :**

Le commissaire enquêteur constate :

- qu'aucune observation écrite n' a été adressée à la mairie d'Yssingaux.
- qu'aucune observation n ' a été adressée au Préfet de la Haute-Loire par voie électronique .
- que lors de la permanence du 11 février 2019 , trois personnes ont fait collectivement des observations orales détaillées ci -dessus.

**Questions , demandes de précisions du Commissaire Enquêteur :**

Le commissaire enquêteur demande au porteur du projet d'apporter toutes précisions utiles et tout complément de réponse sur les quatre points détaillés ci dessus.



## **CONCLUSION**

Le maître d'ouvrage a apporté des précisions et réponses sur les points demandés par le commissaire enquêteur par messages des 6 et 20 janvier 2019.

Le commissaire enquêteur reste à la disposition du maître d'ouvrage pour évoquer la préparation des éléments de réponses complémentaires aux quatre points listés dans le présent procès verbal de synthèse et si nécessaire aux deux autres sujets déjà évoqués.

Le commissaire enquêteur souhaite recevoir les éléments du mémoire en réponse au plutôt afin d'en prendre connaissance, de les analyser et de rédiger son rapport, ses conclusions et son avis motivé dans les délais prescrits par l'arrêté préfectoral BCTE 2018/142 du 10 décembre 2018,

A YSSINGEAUX le 13 février 2019

Le Commissaire Enquêteur

*signé Henri BOUTE*

**Henri BOUTE**

Vu Le Maire d'Yssingeaux

Pour le Maire,

pour, le Directeur des Services Techniques,

*signé Mme Garnier*

**Christophe TCHERTER**